



Polyvalente Montignac

Services complémentaires et particuliers 2026-2027

L.I.P. art 88: Le Conseil d'établissement approuve la mise en œuvre proposée par le directeur de l'école des programmes des services complémentaires et particuliers visés par le régime pédagogique et déterminés par le Centre de services scolaire ou prévus dans une entente conclue par cette dernière.

2020, c. 1, a.312.

Chantal Fillion
Directrice

Document approuvé par le conseil d'établissement :
CET2526-16
Date : 27 janvier 2026

Comme prévu par la Loi de l'instruction publique et comme défini par le régime pédagogique de l'enseignement secondaire, la polyvalente Montignac offre une gamme de services complémentaires et particuliers. Ces services ont pour but de favoriser le développement intégral de l'élève et de lui permettre de prendre une place active dans la société.

(Dans ce document, le générique masculin est utilisé sans aucune discrimination et uniquement dans le but d'alléger le texte)

À Montignac, les services complémentaires comprennent :

1° des services de promotion de la participation de l'élève à la vie éducative :

Le conseil des élèves existe depuis de nombreuses années à Montignac. De par l'ensemble de ses actions, le conseil est intervenu, au fil des ans, de façon active pour l'amélioration de la qualité de la vie étudiante. À travers les discussions et les projets, les jeunes ont pu participer à l'évolution de leur école. Le conseil des élèves est encore et toujours une force vive capable de jouer un rôle déterminant dans les conditions de vie des élèves.

2° des services d'animation des activités sportives, culturelles et sociales :

Montignac est reconnue pour la quantité et la qualité de ses activités parascolaires. Les enseignants et quelques membres du personnel supervisent une gamme d'activités qui ont pour but d'assurer un complément de formation en favorisant la créativité, l'initiative et l'expression.

3° des services d'animation de développement personnel et d'engagement communautaire :

Le service traite de questions relatives aux dimensions d'ordre morale ou spirituelle. L'animateur reçoit des élèves qui sont interpellés par des questions concernant les valeurs personnelles, familiales ou sociales. Il amène l'élève à développer sa conscience sociale, son pouvoir d'action et son engagement citoyen à l'école et dans sa communauté. Il soutient le développement identitaire de l'élève, lui permettant de reconnaître ses propres valeurs, d'accepter la différence et de s'ouvrir à la diversité. Les élèves reçoivent des services individuellement, en petits groupes, en groupe classe ou dans le cadre d'activités.

4° des services d'information et d'orientation scolaires et professionnelles :

Le conseiller d'orientation rencontre prioritairement les élèves du 2^e cycle en individuel ou en groupe dans le but de les amener à prendre des décisions éclairées afin de réaliser leur projet de vie et de carrière.

Il est aussi une personne-ressource pour l'approche orientante qui permet à tous les élèves de vivre des activités leur permettant d'explorer et de clarifier leurs objectifs personnels et professionnels et ainsi les amener à déterminer le meilleur cheminement scolaire au regard de leur orientation. (Visite de Centres de formation professionnelle, de Collèges, l'organisation du Salon de l'éducation...)

5° des services de psychologie :

Le psychologue accompagne, dans son cheminement, une personne qui se questionne vis-à-vis ses expériences de vie et cherche des solutions possibles à ses problèmes. Il peut préparer ou participer à une activité de groupe qui traite de thèmes ayant une dimension psychologique comme : les relations interpersonnelles, l'affirmation de soi, l'anorexie, la violence, etc.

6° des services de psychoéducation :

Le service de psychoéducation assure un suivi aux élèves en difficulté d'adaptation ou en trouble de comportement dans un processus adapté à chaque élève. La psychoéducation soutient les services d'encadrement au niveau clinique et les enseignants dans la gestion des dynamiques de groupes difficiles.

7° des services d'éducation spécialisée :

L'éducation spécialisée apporte un accompagnement à des individus ou à des groupes présentant des problématiques particulières (groupe CLR, clientèle EHDAA).

8° local La Qui-Étude :

Le service du local La Qui-Étude a pour objectif de faciliter l'apaisement d'élèves avec des besoins précis en offrant un environnement calme, rassurant et sécurisant. La clientèle se compose principalement d'élèves ayant un TSA, un trouble anxieux ou un trouble relevant de la psychopathologie. Dans ce local transitent des élèves ayant des besoins importants et

significatifs au niveau de la gestion de leurs émotions et de leurs comportements, amenant ainsi un dysfonctionnement en classe ou lors des transitions.

Les approches d'interventions TSA (Saccade, TEACH, etc.) sont priorisées de même que d'autres approches liées aux troubles anxieux. L'utilisation du local se fait dans le cadre d'une intervention préventive avec des visées à moyen et long terme, par laquelle on proposera des comportements de remplacement aux élèves ciblés afin qu'ils deviennent compétents à s'apaiser et maintenir leur niveau d'anxiété suffisamment bas pour pouvoir fonctionner dans leur vécu quotidien à l'école.

9° des services de santé et des services sociaux en milieu scolaire :

En collaboration avec le CIUSSS-CHUS-CSSS du Granit, une infirmière offre des services de prévention, d'information et de vaccination sur rendez-vous à raison de 21 heures par semaine. Les premiers soins sont donnés par une équipe de travailleurs de l'école.

Le psychoéducateur (du CIUSSS-CHUS-CSSS du Granit) et l'intervenant en toxicomanie du Centre de réadaptation en dépendance de l'Estrie assurent un lien famille-école auprès des élèves en difficulté d'adaptation. Un suivi particulier est donné à ces élèves.

10° d'autres services :

Un éducateur en prévention des toxicomanies répond spécifiquement aux demandes d'information et d'aide concernant les problèmes reliés à la drogue sous toutes ses formes. Le service s'offre également pour l'alcool, différentes formes de dépendances (alcool, tabac, etc.).

Un policier intervenant en milieu scolaire (PIMS) répond aussi aux demandes des jeunes et fait de la prévention auprès des élèves (cybercriminalité et prévention alcool).

À Montignac, les services particuliers comprennent :

1° des services de francisation :

Pour les nouveaux arrivants dont le français n'est pas la langue maternelle, des mesures de francisation sont offertes afin de leur permettre de s'intégrer à l'école et à la société. Selon les prescriptions ministérielles, ces élèves apprennent le français dans des cours adaptés à leur nouvelle réalité.

2° des services d'enseignement à domicile :

Les élèves dont la condition physique les empêche de se rendre à l'école pendant plus d'un mois se voient offrir un enseignement à domicile ou en milieu hospitalier. Ce service évite que l'élève se retrouve devant un retard académique irrécupérable à son retour à l'école.

3° des services en orthopédagogie :

Des périodes seront allouées en 2026-2027 pour aider des élèves ciblés à utiliser des stratégies dans les matières séquentielles.

Le service permet également d'assurer le suivi des plans d'intervention au regard de la mise en place des mesures d'aide.

4° des services en orthophonie :

Un service d'orthophonie est offert à raison d'une journée et demie par semaine.

Il permet l'évaluation des élèves présentant des troubles langagiers et émet des recommandations, soutient la mise en place des outils pertinents, informe les enseignants sur les stratégies à mettre en place.

SERVICES PRÉVUS POUR LES ÉLÈVES AYANT UN TROUBLE DU LANGAGE OU D'ACQUISITION DE LA COORDINATION

Les élèves souffrant d'un trouble du langage ou de l'acquisition de la coordination (dyslexie, dysphasie, dysorthographe, dyspraxie, etc.) doivent fournir un rapport signé par un professionnel reconnu pour avoir droit à des mesures d'adaptation ou de soutien technologique.

Selon la recommandation du responsable des services complémentaires du Centre de services scolaire des Hauts-Cantons (CSSHC), la polyvalente Montignac pourra offrir des moyens de compensation pour soutenir ces élèves.

À titre d'exemple, voici quelques-uns des moyens qui peuvent être offerts aux élèves selon leurs situations :

- lecteur technique ou synthèse vocale;
- dictionnaire électronique;
- ordinateur portable;
- logiciels spécialisés;
- temps supplémentaire pour la passation d'examens;
- etc.